



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 48744

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur un projet de réforme des transports sanitaires qui vise à réserver aux seuls véhicules sanitaires légers le transport des malades assis. Jusqu'alors, ce transport était assuré dans des conditions de sécurité similaires - les mêmes niveaux de qualification étant, semble-t-il, exigés dans les deux cas - à la fois par les véhicules sanitaires légers et par les taxis. Or, en milieu rural, les taxis constituent le plus souvent le moyen de transport privilégié. Si ce projet aboutissait, il mettrait donc en péril l'existence même des entreprises de taxi pour lesquelles le transport des malades assis constitue une part importante de leur activité. Aussi, lui demande-t-il quelles mesures il envisage de prendre pour répondre aux revendications des artisans du taxi.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48744

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 916